

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2026-AG-042

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER SUR LE PARKING DE LA MAIRIE

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et R 417-10,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

CONSIDERANT la demande présentée par le Comité des Fêtes et d'Animation d'Egly, sis 4 Grande Rue à Egly (91520), d'organiser la Fête des Loups sur le parking de l'Espace 520 Jean-Claude Moulin, qui aura lieu les 6 et 7 juin 2026,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, il est nécessaire d'interdire temporairement le stationnement sur parking de l'Espace 520 Jean-Claude Moulin, à compter du mercredi 3 juin jusqu'au mardi 9 juin 2026

ARRÊTE :

ARTICLE 1° - A compter du mercredi 3 juin jusqu'au mardi 9 juin 2026, le stationnement sera interdit sur le parking de l'Espace 520 Jean-Claude Moulin.

ARTICLE 2° - Les véhicules en infraction sur la zone du déménagement seront immobilisés et mis à la fourrière. Les frais liés à l'enlèvement des véhicules seront intégralement à la charge du propriétaire.

ARTICLE 3° - Monsieur le Maire d'Egly et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Egly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Egly
- Madame la Président du CFAE sis 4 Grande Rue à Egly 91520

Certifié exécutoire compte tenu
de la Publication le 18 mai 2026

Fait à Egly, le 18 mai 2026



Le Maire d'Egly

Benoît FRIMON-RICHARD



Le Maire d'Egly

Benoît FRIMON-RICHARD